11e ANNÉE. — N° 535 PARAIT LE SAMEDI 27 Avril 1895

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLE D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 0,20
Commerciales (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

TRIBUNE LIBRE

Revision de la Constitution

VIII

Rapport des Sages

Au géant souverain de France

Grand Maître,

Après la validation des membres nouveaux, élus à la suite de chaque renouvellement partiel biennal, le président, le vice-président et les bureaux, tous rééligibles, sont soumis à une nouvelle élection ; ils sont remplacés ou réintégrés pour une nouvelle période biennale.

Art. 17. — Les membres des Conseils Généraux nomment leur président, vice-président et la Commission départementale pour deux ans, tous pris dans le Conseil et rééligibles après chaque renouvellement partiel, mais devant être tous renouvellement investis ou remplacés pour une nouvelle période biennale.

Art. 18. — Les Conseils Municipaux choisissent dans leur sein et nomment le Maire et les Adjoints pour deux ans. Après chaque renouvellement partiel, le Maire et les Adjoints doivent être remplacés ou nouvellement investis.

Art. 19. — Nul ne peut cumuler les fonctions électives ni accepter plusieurs mandats simultanément. En cas de nomination d'office dans plusieurs corps, l'élu devra opter pour celui qui lui conviendra le mieux et se démettre de ses fonctions dans les autres assemblées.

Pouvoir exécutif

Art. 20. — Le pouvoir exécutif se compose du Président de la République, chef de l'Etat, et des ministres.

Art. 21. — § Ier. Le Président de la République est pris dans le sein des corps élus, qui désignent les candidats à la Présidence et les présentent aux électeurs présidentiels.

Tous les membres de l'Assemblée régulatrice, tous les membres de l'Assemblée nationale, tous les présidents des Conseils Généraux, tous les maires des communes chefs-lieux de départements ou d'arrondissements, sont électeurs présidentiels et concourent à l'élection du Président de la République Française, qui est nommé pour dix ans et qui est rééligible.

§ 2. Les Ministres sont nommés par l'Assemblée nationale et choisis parmi ses membres. Ils sont élus pour trois ans et sont rééligibles.

Ils sont de droit révoqués par elle s'il est établi, par trois votes consécutifs, qu'ils ont perdu sa confiance, auquel cas elle en renomme d'autres pour une nouvelle durée de trois ans.

Art. 22. — Tous les corps constitués continueront à être régis suivant les lois existantes, sauf à en faire de meilleures les concernant.

La Justice devra être réorganisée.

La Magistrature assise sera nommée par le Pouvoir régulateur.

La Magistrature debout seule sera nommée par le Pouvoir exécutif

Art. 23. — Les religions sont libres en France. Les membres des divers clergés doivent se vouer aux fonctions de leurs cultes. L'exercice des cultes et les pratiques y relatives doivent se faire dans les églises, les temples, les synagogues, etc. Toutes manifestations religieuses sur la voie publique sont interdites.

Le Peuple Souverain demande aux clergés de prêcher et pratiquer l'amour de Dieu et du prochain et de contribuer à faire l'apaisement des cœurs et des consciences.

Art. 24. — La liberté de la presse doit être maintenue en France, mais sous la réserve que l'abus de la liberté ne reste pas impuni; la loi de 1881 sera revisée à cet effet. (*Voir Annexes.*)

Art. 25. — L'Assemblée nationale seule constitue le pouvoir législatif ; mais toute loi, définitivement acceptée, sera soumise à un sommeil de huit jours ; elle sera ensuite ratifiée par un dernier vote de sanction et contrôlée par l'Assemblée régulatrice, après quoi elle sera envoyée à la promulgation.

En cas d'urgence, la ratification et le contrôle pourraient se faire dans les 24 heures.

Art. 26. — La force armée ne pourra être requise et employée dans l'intérieur du pays que pour faire respecter la Constitution et suivant les cas prévus par une loi sur la matière.

Art. 27. — Une Assemblée constituante de 600 membres environ sera nommée par le suffrage universel pour voter la Constitution. La Constitution, élaborée, sera soumise à la ratification du peuple français par la voie plébiscitaire.

Il sera fait un scrutin de liste de tous les articles. Si un ou plusieurs articles n'étaient pas ratifiés par la majorité plébiscitaire, ils seraient rectifiés dans le sens indiqué par l'opinion publique et soumis à la ratification jusqu'à ce qu'ils soient définitivement approuvés.

Après la ratification, la Constituante exercera provisoirement les pouvoirs, elle fera procéder sans délai à l'élection de l'Assemblée régulatrice et de l'Assemblée nationale ; elle leur remettra ensuite ses pouvoirs et sera dissoute.

Art. 28. — La Constitution, définitivement ratifiée par le plébiscite, deviendra le *Pacte Social* des Français pendant vingt ans.

Après chaque période de quatre lustres, l'Assemblée régulatrice et l'Assemblée nationale, en fonctions, se réuniront en congrès sous la présidence du Chef de l'Etat et proposeront au peuple français les revisions qu'il y aurait lieu de faire à la Constitution existante. Le Pacte Social revisé serait de nouveau soumis à la ratification plébiscitaire.

Le congrès serait dissous immédiatement après cette ratification et chaque membre reprendrait sa place et sa position comme avant le congrès.

Après chaque durée de vingt ans, on répéterait les mêmes opérations.

Le Pacte Social sera donc la loi de tous les Français pendant vingt ans, à dater du jour de sa promulgation, qui devra être faite par le Président de la République dans la huitaine de la ratification plébiscitaire et sur un avis conforme de l'Assemblée régulatrice. Tout le monde sera tenu de s'y soumettre.

Art 29. — L'Assemblée régulatrice, prévue à l'art. 7, aura pour mission spéciale de faire respecter le Pacte Sociale, de le garder contre les empiétements des pouvoirs publics ou contre toute usurpation et de l'expliquer au besoin, en cas de conflits ou de contestations sur le sens et la portée de chacun des articles.

L'Assemblée régulatrice se réunira une ou plusieurs fois par semaine pour connaître de toutes les affaires la concernant. Elle nommera une Commission permanente et elle sera constamment représentée par une délégation de ses membres qu'elle désignera, lesquels auront leurs places et seront entendus à l'Assemblée nationale, au Conseil des ministres, au Conseil d'Etat et partout où besoin sera pour le bien de la Constitution et le contrôle du Pacte Social

Chaque loi, définitivement votée par l'Assemblée nationale, sera de suite transmise à l'Assemblée régulatrice, pour qu'elle y reçoive le visa conforme à la Constitution, dont elle doit être revêtue pour sa promulgation.

Si, après le premier vote d'une loi, la Commission de l'Assemblée régulatrice siégeant à l'Assemblée nationale croyait devoir en critiquer l'inconstitutionalité, elle soumettrait le cas à l'Assemblée régulatrice, qui prononcerait et ferait porter ses observations, s'il y avait lieu, à la tribune de l'Assemblée nationale avant le vote de ratification.

Art. 30. — La forme du gouvernement de tous par tous et pour tous, la République, ne sera jamais soumise à la revision.

Art. 31. — Le suffrage plébiscitaire ne sera employé que pour la ratification de la Constitution ou pour une déclaration de guerre que la France aurait à faire.

Tous les autres votes seront faits et comptés par les départements, arrondissements ou circonscriptions électorales correspondantes, par cantons ou par communes.

Art. 32. — Le Président de la République, les Ministres et tous les corps élus, avant d'entrer en fonctions, prêteront le serment solennel, devant l'Assemblée régulatrice ou ses délégués, de :

Fidélité au Peuple Français,
Obéissance à la Constitution.

Art. 33. — Dans le cas où les assermentés sus-visés et tous autres violeraient leur serment, l'Assemblée régulatrice serait saisie de chaque cas de violation (suivant une procédure à déterminer) et, après en avoir délibéré, l'Assemblée régulatrice déclarerait indigne quiconque serait convaincu de violation constitutionnelle.

L'arrêt de l'Assemblée régulatrice entraînerait la résiliation du mandat donné et la révocation immédiate de celui ou ceux qui en seraient frappés.

Art. 34. — Un Ministre serait désigné dans chaque cas pour faire exécuter l'arrêt prononcé par l'Assemblée régulatrice, mandant et ordonnant que la Force Armée serait par lui requise pour assurer l'exécution de l'arrêt, au nom du peuple français et de par la Constitution.

Art. 35. — Une loi réglera les rapports des Pouvoirs publics entre eux.

(*A suivre.*) X. Y.

Dans le numéro du 15 avril de la *Nouvelle Revue*, que de choses à lire, graves ou légères, intéressantes toujours.

Une magistrale étude de G. G. sur la *Loi militaire allemande ;* deux articles d'académiciens : *La Curiosité*, par M. Sully Prudhomme ; *L'Ecole normale supérieure*, par M. Gréard ; *Les souvenirs d'un matelot*, par Georges Hugo ; *Paysages de France*, par Alfred Ernst ; *La personnalité civile des musées*, par Léonce Bénédite ; le roman nouveau de Léon Daudet, *Les Kamtchatka*, et la fin du roman de Robert Scheffer, *Le chemin nuptial*, d'un art délicat et passionnant.

Aux *pages courtes*, des noms éclatants : Edmond de Goncourt, Juliette Lamber, Jules Case, Aman Jean, J.-H. Rosny, etc.

FEUILLETON DU "SISTERON-JOURNAL"

N° 21

AZOR & VELLEDA

XXII

Distraite, elle répondait à peine à mes questions, que je m'efforçais pourtant de faire des plus banales ; ses yeux, dont j'apercevais la flamme à travers le loup, ne quittaient pas la baie par laquelle entraient encore de nombreux retardataires.

Je commençais à deviner quelque peu du mystère, du moins je me crus sur la voie, quand je vis apparaître le beau Pablo, visage découvert, en frac et le gardénia à la boutonnière.

Mais Velléda ne broncha pas et ne parut pas s'apercevoir de cette arrivée ; Pablo devait lui être totalement inconnu. Allons, je m'étais trompé. Raisonnablement, la présence de « mon rival » n'impliquait nullement celle de « ces dames ». Voyons, quelle apparence que mesdames Van Hope, même poussées par la curiosité, descendissent à venir dans un bal de barrière ? Quand à Pablo, un jeune homme libre de ses actions, c'était des plus simples.

Deux dominos, l'un rose, cachant évidemment une jeune fille, l'autre amaranthe, sous lequel on pressent des formes plus amples appartenant à une personne d'âge mûr, font leur entrée. Aucun embarras dans leur démarche ; on les croirait habituées du lieu.

Pourquoi Velléda fait-elle un brusque mouvement comme pour se lever ? Pourquoi mon cœur se met-il à battre la charge et moi-même cherchai-je à me lever ?

— Ne bougez pas, Lucien. Le moment décisif est venu. Vous me promettez de ne pas bouger sans que je vous appelle, à moins que je ne coure un danger.

— Un danger....

— Ne vous inquiétez pas, je suis brave. Les moments sont précieux. Laissez-moi faire.

Les deux dames s'étaient avancées déjà de quelque mètres dans la cohue. Je vis le beau Pablo se diriger vers elles. Au moment où il allait les rejoindre, Velléda s'était approchée de la dame mûre et lui présentait en pleine figure un objet brillant qu'à distance je ne pus reconnaître.

Un cri, quelques mots échangés entre le domino rose et Velléda, intervention de Pablo qui chercha à arracher le masque de ma cousine, ce fut l'espace d'un éclair.

J'accours pour porter secours à Sophie-Dorothée si besoin est, et je le craignais à voir l'attitude de Pablo. J'arrive au moment où le domino amaranthe s'évanouissait dans les bras de sa fille et où son masque tombait. « Madame Van Hope, c'était elle ! »

Sans rien calculer, je repousse Pablo et arrache le masque du domino rose, sachant bien quels traits m'allaient apparaître. Et je ne m'étais pas trompé : Désirée.

Le cavalier servant de ces dames, sacrant et jurant comme un païen, semblait vouloir me faire un mauvais parti. J'entendis Velléda me crier : « Vite, emmène-moi (elle me tutoyait !), je vais me trouver mal ».

Je la saisis dans mes bras, en effet à demi évanouie. Je m'élance dehors.

Le cocher qui nous avait amenés, évidemment prévenu d'avance, était là aux aguets. Il m'aida à déposer mon fardeau sur la banquette. Un coup de fouet et nous voilà partis, pendant que j'entends encore à la porte du bal les cris des danseurs et danseuses que l'esclandre a mis en émoi, et en un émoi d'autant plus corsé que personne ne sait de quoi il s'agit, et juste au moment où le municipal de service, qui ne s'était pas pressé, allait intervenir.

Quant à Pablo, je ne l'avais pas revu, et je n'ai jamais su au juste qui l'avait retenu près de mesdames Van Hope.

Moins d'un quart d'heure après, sans que j'aie donné aucune adresse à notre cocher, la voiture stoppait devant le logis de tante Sophie. Celle-ci devait être au courant, et, de plus, aux aguets. C'est elle qui vint soutenir Velléda, qui avait repris ses sens sans

© VILLE DE SISTERON

POLITIQUE EXTÉRIEURE

L'Opinion étrangère

Il serait vraiment utile de connaître, en France, l'opinion étrangère, comme Mme Adam en exprime le vœu dans la *Nouvelle Revue*.

J'ai toujours rêvé de voir se fonder un journal ayant pour titre l'*Opinion étrangère*, feuille d'information pure, où seraient présentées, sans opacité et simplement reliées par une trame intelligente, des citations des principaux organes des pays avec lesquels nous avons des intérêts similaires ou contradictoires. Hommes d'Etat, membres du Parlement, journalistes, ne pourraient échapper à la lecture de ce journal. La connaissance de l'opinion étrangère rendrait à notre opinion publique d'inappréciables services, car elle obligerait notre esprit, trop ramassé sur lui-même, à se soucier de l'appréciation des autres, à démêler la justesse ou la dureté des jugements portés sur nous, à puiser dans cet examen des avertissements ou des règles de conduite.

Je prends un exemple immédiat et donne à mes lecteurs un extrait des *Dernières nouvelles de Munich*, lesquelles nouvelles n'ont point à l'ordinaire, pour nos sentiments et pour leur expression dans la presse française, les cruautés de la presse de Berlin :

« Ces vaniteux Français, assis sous leur petite forêt de lauriers si éclaircie, voient avec un déplaisir évident le bruissement qui passe par la puissante forêt de chênes allemands et ils donnent libre cours à leur mécontentement d'une manière souvent comique. Le *Figaro*, par exemple, l'exprime dans un article particulièrement inepte — d'une ineptie rare, même pour un journal français, et ce n'est pas peu dire ! — Il conteste aux Allemands le droit de se souvenir des années glorieuses de 1870-1871, parce que les Français pourraient en être blessés. Est-ce à dire que les Français nous menaceraient d'une guerre si nous continuions à fêter nos victoires sur eux ? Ah ! si ces messieurs sont de cet avis, nous leur répondrons que l'Allemagne est pacifique, *mais que si les Français ne sont pas satisfaits de la rude leçon que nous leur avons donnée en 1870-71, nous sommes prêts à recommencer !* »

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

SISTERON

Garnison. — La pétition ouverte par la ville de Digne pour obtenir l'augmentation des garnisons des Basses-Alpes, a circulé cette semaine dans notre ville et s'est couverte de nombreuses signatures.

Espérons qu'entre cette demande légitime et la perspective du déclassement de notre fort dont on nous menace, ainsi que du retrait des quelques hommes logés à ce fort, on conservera au moins le *statu quo*.

—)o(—

Conseil général. — La session d'avril du Conseil général a eu lieu sans incident digne d'être signalé.

Comme d'habitude, le grand, l'illustre Mac-Adaras, brillait... par son absence. Si nos voisins du canton de Volonne se contentent de cela, ils ne sont vraiment pas difficiles.

—)o(—

Chapitre des vols. — D'après un quotidien de la région, les auteurs présumés, ou tout au moins les complices du vol audacieux commis cette semaine au préjudice de M. Heiriès, rue Droite, ont été arrêtés mardi, à Marseille, par les soins de la Sûreté, à laquelle avait télégraphié le parquet de notre ville.

Ce sont les nommés Fortuné Fabre, 48 ans ; Jean-Baptiste Roux et Viguier Emile, 23 ans. Les deux premiers, qui sont des repris de justice, ont été appréhendés par MM. l'inspecteur Rançon et les agents Azan et Robert, au moment où ils essayaient de vendre des titres probablement volés à Sisteron. Ils étaient également porteurs d'une grande quantité de bijoux, dont la provenance est ignorée. On a trouvé sur Viguier une somme de 400 francs.

Ces trois tristes sires ont été écroués à la disposition de notre parquet.

Pris de remords et se sentant perdu, Emile Viguier, malgré la vigilance de ses gardiens, a réussi à se pendre dans sa cellule, en attachant sa ceinture de laine à un clou.

—)o(—

Théâtre. — La troupe Dufaure, qui a donné à Digne et Forcalquier deux représentations d'opéra-comique. se propose de passer quelques mois dans les Alpes et de se faire entendre sur notre scène.

Cette troupe, composée d'artistes d'élite, mérite tout le bien qu'on en dit ; elle nous donnera, entr'autres œuvres : *Miss Elyett, Le grand Mogol, Les demoiselles du Téléphone*, etc., etc.

Ce soir samedi, pour les débuts : *Le Grand Mogol*, opéra-comique en 3 actes, musique d'Audran.

Par contre, la représentation des *Cabotins*, de MM. Darcey et Saint-Aubin, par la troupe Simon Maurice, n'a pas répondu à l'attente générale.

Ennuyés de voir une salle si peu garnie une soirée de dimanche, les artistes n'ont donné aux spectateurs que le sommaire d'une pièce qui a paru fade, étant mal interprétée.

Les splendeurs de la mise en scène, dont le Directeur du Casino est toujours si prodigue, n'ont pu retenir les bâillements d'un public pourtant fort indulgent.

—)o(—

Variétés Sisteronnaises. — Mardi a eu lieu la réouverture de notre salle de concerts, sous la même Direction, par les débuts de Mlle Jeanne Demay, romancière, et de Mlle Mariette, chanteuse de genre et à diction.

Ces deux artistes, habituées depuis longtemps aux feux de la rampe, ont été fort justement applaudies et rappelées.

Voulant absolument faire verser la mesure, M. Thome s'est assuré le concours d'une étoile parisienne, Mlle Lucie Delange, de l'Eldorado de Paris, dont les débuts auront lieu lundi.

Avec ce trio de choix, les concerts des Variétés ne peuvent qu'attirer la foule des amateurs de bonne musique. Et puis, c'est pas fini : la Direction nous promet pour cet été de nombreuses attractions et d'agréables surprises.

—)o(—

ETAT CIVIL
du 12 au 20 Avril 1895.

NAISSANCES

Francou Henry-Alexandre.
Eysseric Agnès-Rose-Marie.

MARIAGES

Néant.

DÉCÈS

Néant.

TRUC DE VOLEURS

Certains marchands abusent du public en lui vendant pour du Congo tout savon où figure le nom de Victor Vaissier. Voulant réprimer ce truc frauduleux, la maison invite sa clientèle à exiger le *Savon des Princes du Congo*, dont le titre est sur la boîte, sur l'enveloppe et imprimé dans le pain.

Un mot de la fin

Un spirituel paradoxe anglais, qui démontre comment la paix universelle est impossible :

La guerre provoque le pillage ;
Le pillage conduit à la pauvreté ;
La pauvreté amène la patience ;
Et la patience implique la paix ;
Donc la guerre provoque la paix ;
Mais la paix produit l'abondance ;
L'abondance suscite l'orgueil ;
L'orgueil engendre les querelles ;
Et les querelles enfantent la guerre ;
Donc la paix produit la guerre.

CANCANS ET POTINS

LA FIN D'UN KIOSQUE

(Suite.)

Ainsi qu'on l'a vu dans notre dernier numéro, nous n'avions accepté que sous bénéfice d'inventaire le bruit de démolition (2me édition) du kiosque de la musique.

Cette nouvelle nous paraissait tellement extravagante, que nous n'avions ajouté qu'une foi médiocre à ceux qui la colportaient.

Il a fallu cependant nous rendre à l'évidence : le kiosque a encore une fois disparu. Nous sommes à nous demander — et le public se demande avec nous — à quel étrange mobile ont pu obéir les trois ou quatre meneurs qui président aux destinées de la Société musicale ; il circule à leur sujet, dans ce même public, une foule de suppositions désagréables que, par discrétion charitable, nous tairons pour le moment, quitte à y revenir plus tard.

Les plus indifférents dans cette affaire, qui intéresse tant de monde, estiment qu'au pis aller le kiosque pouvait être réparé sur place ou transporté *définitivement* sur une de nos promenades publiques. Les avances et promesses de soumission qui ont été faites à la Municipalité par la Commission musicale — parmi laquelle Commission se trouve l'un des **Douze** — auraient aplani toutes difficultés. . . . . .

. . . . . .

Au moment où nous écrivions ce qui précède, nous avons reçu la lettre suivante, qui éclaire la question d'un jour éclatant :

« Monsieur le Directeur,

« Vous avez l'air, dans votre journal de samedi dernier, de tomber de la lune parce qu'on a enlevé un malheureux kiosque devenu inutile, puisque nous donnons les concerts sur la place de la Mairie, et vous paraissez vouloir faire retomber la responsabilité de ce fait, si simple, sur l'état-major de notre Société !

« Sachez, Monsieur le Directeur, que nous n'agissons toujours qu'à bon escient et jamais à la légère. Le kiosque n'était plus qu'une vieille loque craquant de toutes parts ; un accident pouvait se produire un jour d'exécution, et le propriétaire du terrain sur lequel il fut, M. G..., nous engageait depuis quelque temps à le faire réparer ou à le transporter ailleurs ; un nouveau procès pouvait naître à l'horizon ! que sait-on ?

« Que fait alors notre Commission ? Elle convoque non seulement les membres actifs et les membres honoraires de la Société, mais encore Me Cabassol, pour s'inspirer une fois encore de ses sages conseils.

« Dans cette réunion plénière, il a été décidé à l'unanimité que le kiosque, comme autrefois le biblique Joseph, serait vendu par ses frères,

« L'acquéreur était sur place. M. G..., avec l'amabilité qui le caractérise, nous a généreusement offert cinquante francs de l'objet et s'est chargé lui-même de la démolition.

« Vous me direz que des administrateurs prévoyants et soucieux de nos intérêts auraient pu tirer 80 ou 90 fr. des pierres de taille ; 50 ou 60 fr. du bois seul et 20 fr. au minimum des fers, boulons, etc. ; mais qu'est-ce qu'une pareille vétille pour une Société sur laquelle ne saurait tarder à tomber la manne municipale ? Rien, n'est-ce pas?

« J'espère que, ces explications données à vos lecteurs, cet incident, insignifiant en somme, sera clos.

« Veuillez agréer, etc. »

UN MUSICIEN.

Si les choses se sont passées réellement ainsi, il n'y a qu'à s'incliner devant la décision prise. Si, par hasard, cela s'était passé autrement, la Commission aurait pour devoir strict d'édifier un nouveau kiosque, soit au moyen des ressources personnelles de la Société, soit au moyen d'une nouvelle souscription.

Bien que le kiosque fût la propriété des Touristes, il ne faut pas oublier que *Monsieur Tout le Monde* a contribué de ses deniers à l'érection de cet objet, qu'il a, moralement, quelques droits sur lui, et qu'il ne peut être frustré de ces droits.

O. DE JAVELLE.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 24 Avril 1895.

Le marché débute en fermeté, puis des ventes nombreuses font reculer toute la cote. Le 3 0/0 fait 102.27 ; le 3 1/2 est à 108.41.

Le Crédit Foncier garde ses hauts cours. La nouvelle obligation qu'il va émettre samedi est susceptible de plus-value, parce que, à 10 fr. au-dessous du pair, elle est encore plus avantageuse que toutes les autres obligations à lots du Foncier ou de la Ville de Paris.

Le Comptoir National d'Escompte se traite à 613.75.

La Société Générale est demandée à 497.50.

Le Crédit Lyonnais est en reprise à 818.75.

Demain expire le délai fixé aux actionnaires de la Société française d'Incandescence par le Gaz, pour user du privilège qui leur est réservé dans la souscription aux 12,000 actions nouvelles.

L'épargne recherche avec empressement les actions de l'Ecole Saint-Paul, de Versailles, en raison du dividende de 25 francs assuré pour 1895. Les demandes de titres peuvent être adressées à la Société Générale, à Paris, et dans toutes les succursales, en province.

On vient d'admettre à la cote officielle les obligations de la Compagnie Electrique de la Rive gauche de Paris. Ces titres ont déjà coté 487.50.

En valeurs de Compagnies territoriales, nous retrouvons les Gulf-Lands à 36.25, le Transwaal consolidated à 45, la Transwalia 7 francs.

Les actions de Big-Blew cotent 28.75. Le dernier numéro du journal *Echo Sud-Africain* (5, rue Laffitte,) contient une étude très instructive sur les travaux de cette mine.

Les Chemins français sont calmes.

Marché d'Aix
du 25 Avril 1895.

Bœufs limousins	1 47	à	1 50
Gris	1 45	à	1 47
Bœufs du pays	» »»	à	» »»
Moutons du pays	1 83	à	1 87
de Barcelonnette	» »»	à	» »»
de Gap	1 75	à	» »»
Moutons Africains	1 45	à	1 47
Réserve	1 68	à	1 75

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES BASSES-ALPES

Commune de Valbelle

VOIRIE VICINALE

EXPROPRIATION

Pour cause d'utilité publique

Par jugement en date du 16 janvier 1895, enregistré, le Tribunal civil de Sisteron a prononcé l'expropriation, pour cause d'utilité publique, de terrains nécessaires pour la construction du chemin vicinal ordinaire N° 2 de Valbelle à Sisteron, entre le moulin Eysseric et le chemin de grande communication N° 3, sur une longueur de 1,349m47.

Ces terrains sont sis à Valbelle et sont inscrits à la matrice cadastrale aux noms de, savoir :

Audibert Jean - Joseph - François,

---

que je m'en fusse aperçu. Peut-être qu'elle avait préféré esquiver les explications en feignant de continuer à être évanouie.

En tout cas, j'en fais l'aveu complet, dans le désarroi d'esprit où je me trouvais, je ne m'étais nullement inquiété de l'immobilité où elle s'était tenue ; absorbé dans dans mes propres réflexions, je l'avais laissée à son sort, que je ne supposais nullement dangereux. Quand Velléda fut déshabillée et chaudement insérée sous ses couvertures, sa mère m'appela et me dit :

(*A Suivre.*) L. des ILES

Le plus efficace pour rendre aux cheveux gris ou blanchis, la couleur et la beauté naturelles.
Il fortifie et embellit la chevelure.
Chez les Coiffeurs et Parfumeurs.
Fabrique: 26 Rue Etienne Marcel, Paris.
Se trouve à Sisteron, chez M. REBATTU fils aîné, Mercerie-Parf., rue Porte de Provence.

© VILLE DE SISTERON

aux Rouines, parcelle numéro 583 section A, quartier de Les Rouines, en nature de labour, d'une contenance de 228 mètres carrés ;

Thome Augustin, à Bevons, parcelles numéros 584 et 586, quartier de Les Rouines, en nature de labour, d'une contenance de 217 mètres carrés.

Ce jugement, qui commet M. Roman, président de siége, pour remplir les fonctions de magistrat directeur du jury et désigne M. Girard, juge, pour le remplacer en cas de besoin, est publié en conformité des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, afin que les intéressés puissent, dans la quinzaine de la transcription dudit jugement, faire inscrire les privilèges et les hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, à défaut de quoi les immeubles désignés ci-dessus seront affranchis de tous privilèges, de quelque nature qu'ils soient, sans préjudice de droits de femmes, mineurs et interdits sur le montant de l'indemnité revenant aux vendeurs.

Digne, le 25 avril 1895.

Le Préfet des Basses-Alpes,

DURIEU.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Émission de 500,000 Obligations Foncières de 500 fr.

Rapportant 14 fr. par an et participant à 500,000 fr. de Lots

PRIX D'ÉMISSION : 490 FRANCS

PAYABLES { 20 fr. en souscrivant. 20 fr. à la répartition. et le surplus en 9 versements.

On souscrit le 27 Avril 1895

à PARIS : au **CRÉDIT FONCIER** de **FRANCE** et dans les principales Sociétés de Crédit.

DANS LES DÉPARTEMENTS :

Chez MM. les **TRESORIERS-PAYEURS GENERAUX** ;

Chez MM. les **RECEVEURS PARTICULIERS** des **FINANCES**,

ou dans les Agences et succursales des Sociétés

Pour les détails, voir le Prospectus ou l'Affiche.

La Revue des Journaux et des Livres

ONZIÈME ANNÉE

Primes gratuites données par la **Revue des Journaux et des Livres** : Aux abonnés d'un an, un volume de 3 fr. 50 ; pour six mois, un volume de 2 fr. et enfin, pour 3 mois, un volume de 1 fr., à choisir chez les libraires de Paris. De plus elle donne à tous ses abonnés, comme primes supplémentaires gratuites : 1° UN SPLENDIDE PORTRAIT peint à l'huile, et 2° elle offre gratuitement, à chaque abonné, son portrait carte-album.

Nos lecteurs nous consultent souvent sur le choix d'une Revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la **Revue des Journaux et des Livres**, qui est dans sa 14e année ; c'est la publication la plus *curieuse* et la plus *intéressante* de notre époque. Elle reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine : *Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, Romans*, etc. Nombreuses gravures d'actualité : portraits, évènements du jour.

La Revue publie deux romans : 1° **LE SABOTIER**, par JEAN BARANCY dont les pages retracent la faute et ensuite la réhabilitation d'une jeune paysanne, sont du plus pur réalisme, et les lecteurs feront au **Sabotier** l'accueil auquel sont accoutumés, depuis onze ans les feuilletons publiés par la **Revue des Journaux et des Livres** : 2° **L'IMMOLÉE**, grand roman passionnel, par PAUL ROUGET.

Un beau volume de vingt numéros spécimens, broché avec une jolie couverture tirée en deux couleurs, est envoyé *franco*, contre **2 fr. 75** pour les départements, et **3** fr. pour la Corse et l'Algérie.

ABONNEMENT : Trois mois, **4** fr. ; Six mois, **7** fr. ; Un an, **12** fr. On s'abonne, sans frais, dans tous les bureaux de poste français ; chez tous les libraires et marchands de journaux.

La collection des dix premières années de la **Revue des Journaux** contient plus de trois mille Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains ; elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts ; Elle contient, en outre, des romans complets d'*Alphonse Daudet*, d'*Henri Rochefort*, d'*Octave Feuillet*, de *Ludovic Halévy*, d'*Hector Malot*, *Guy de Maupassant*, *Paul Bourget*, d'*Émile Zola*, etc., etc.

La collection, composée de dix magnifiques volumes de 825 pages contenant la matière de plus de cent volumes vendus en librairie 3 fr. 50, solidement reliés en toile rouge, avec titres dorés. Chaque volume, 14 francs.

Les dix premières années, **100 fr.** *franco en France ; pour l'Etranger, le port en plus.*

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, administrateur, 13, rue Cujas, Paris

VINS NATURELS

Maison de confiance

Jean Rulland

SISTERON

Vin provenant directement de la propriété

à 19 francs l'hectolitre

et au-dessus

EAU-DE-VIE 1re qualité

à 1 franc 45 le Litre

ON PORTE A DOMICILE

MUSÉE DES FAMILLES, édition populaire illustrée

Sommaire du N° 17. — 25 Avril 1895.

QUATRIEME ANNÉE

Le lion de Camors, par L. de Caters. — Le Benjamin, par Pierre du Château. — Les Quatre âges de l'homme. — Au pays des Michmichs, par Sixte Delorme. — Incurable, poésie, par J. Meillier. — Les oursins, par Maurice Maindron. — Jeux d'esprit. — Variétés littéraires.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires. *Abonnements :* **Un an 6 fr. ; Six mois, 3 fr.**

MONITEUR des RENTIERS

Journal financier de 16 pages, paraissant le dimanche

RENSEIGNEMENTS SUR TOUTES LES VALEURS

2 fr. par an

23, passage Saulnier, PARIS.

BON-PRIME

Tout lecteur du *Sisteron-Journal*, qui détachera ce *Bon-Prime* et qui nous enverra la somme de un franc cinquante centimes, recevra franco un exemplaire des **Propos de Tante Rosalie**, le livre d'Economie domestique, dont le prix en librairie est de Trois francs.

— **Les propos de la tante Rosalie** sont le gros succès du jour et le bréviaire indispensable de toute bonne femme de ménage qui veut tenir sa maison avec ordre et économie.

Histoire de France

par J. Michelet.

La publication en livraisons illustrées à 10 centimes de l'admirable **Histoire de France** de J. Michelet, a ému, comme nous le pensions bien, le pays tout entier. A peine la première série est-elle parue et les éditeurs Jules ROUFF & Cie sont obligés d'en faire de nouveaux tirages pour satisfaire à la noble curiosité d'un nombreux public qui, ne connaissant que de réputation ce monument de l'esprit humain, veut le voir de près et en mesurer toute la hauteur ; c'est une vraie passion, bien faite pour nous réjouir, car elle respire le patriotisme.

La seconde série vient d'être mise en vente ; elle est digne de la première, par le soin apporté au texte comme par la magnificence des illustrations.

Pour recevoir franco les 10 premières séries au fur et à mesure qu'elles paraîtront, adresser cinq francs en timbres ou mandat-poste aux Editeurs Jules Rouff, 14, Cloître Saint-Honoré, Paris.

SISTERON-JOURNAL

EST EN VENTE

à MARSEILLE : chez M. GAUCHON

Cours Belzunce.

à AIX : chez M. César MARTINET

Cours Mirabeau.

AVIS

L'ENTREPOT des *Engrais Chimiques* de M. Ernest SARLIN est situé rue Saunerie, ancien hôtel Pardigon.

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.

500 & 250 GRAMMES

portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

PÉPINIÈRES DES CÉVENNES

Catalogue général 41

VIGNES Américaines et Franco-Américaines

ALBERT GOURDIN

St-Hippolyte-du-Fort (Gers).

On demande

UN APPRENTI MÉCANICIEN

S'adresser à M. Stanislas **MAUREL**, constructeur-mécanicien, à Sisteron.

A VENDRE

UNE MAISON

Composée de trois pièces, située à La Coste.

S'adresser à M. REBATTU fils aîné, ou au bureau du journal.

CARTES DE VISITE sur beau carton depuis **1** fr. **50** cent. *le cent.* Plus de **100** types à choisir. La bordure deuil augmente le prix de 1 fr. par cent. Liv. rapide. A l'imprimerie du Journal.

Un élégant Calendrier de poche accompagne chaque livraison

A CÉDER DE SUITE

ATELIER

de

CORDONNERIE

Situé rue Droite, Sisteron.

S'adresser à Mme Théréza Brun.

CAFÉ DU CENTRE

Avec Matériel complet

A LOUER DE SUITE

S'adresser au bureau du journal ou à M. LAGARDE, propriétaire à Clamensane.

Nouvelle conquête de la Science

LES HERNIES

Le Docteur GÉRARD, de la Faculté de Paris, diplômé du Ministère de l'Intérieur, vient de découvrir un astringent assez énergique pour obtenir promptement l'occlusion de l'anneau herniaire. Il ne suffisait pas, comme tant d'autres l'ont fait avant lui, d'appliquer un bandage médicamenteux ou une pommade quelconque pour fermer le passage de l'anse intestinale : il fallait trouver un remède inoffensif et vraiment efficace, grâce auquel la guérison radicale de la hernie sans opération ne fut plus un vain mot. Telle est la découverte que nous devons au savant docteur, qui offre gratuitement sa brochure à nos lecteurs contre 45 centimes en timbres-poste, pour frais d'envoi. — Adresser les demandes à M. GÉRARD, 21, rue du Faubourg Montmartre, Paris.

Dr DEBRAY.

GRANDE BAISSE

de Prix

Vins à partir de **20 francs l'hectolitre**, *garantis naturels et achetés directement chez le propriétaire.*

EAU-DE-VIE 1er choix pour fruits,

1 fr. 50 cent. le litre.

E. BERTRAND

MARCHAND DE VINS

SISTERON

AVIS

M. CLÉMENT Noël a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une nouvelle chapellerie aux Quatre-Coins, ancienne maison veuve PELLEGRIN.

Par les moyens de fabrication dont il dispose, **M. CLEMENT** assure ses clients qu'ils trouveront, dans ce nouvel établissement, tous les articles de chapellerie *d'une réelle supériorité à des prix indiscutables de*

BON MARCHÉ

Aux Quatre-Coins, ancienne

MAISON Vve PELLEGRIN

LA MAISON DU

PONT-NEUF

Rue du Pont-Neuf, PARIS

adresse *GRATIS* et *FRANCO*, l'Album et toutes les gravures de Modes Printemps, Été 1895, des

VÊTEMENTS pour HOMMES et ENFANTS

Extrait du Catalogue

Complet draperie nouveauté très soigné **25 f.**

Veston belle draperie nuance mode **6 f. 60**

Pantalon draperie fantaisie disposition nouvelle **5 f. 75**

Costumes ***Cyclistes*** veste et culotte article extra **19 f. 50**

VÊTEMENTS POUR DAMES

Bonneterie, Chapellerie, Chemises, Chaussures et tout ce qui concerne la toilette.

Tous les achats faits à la Maison du Pont-Neuf, sont *remboursés* par une police de la SÉQUANAISE « Société pour la reconstitution des Capitaux ».

VÊTEMENTS POUR TOUS LES SPORTS

Expédition FRANCO dans toute la France à partir de 20 francs

Rue du Pont-Neuf, nos 4, 6, 8, PARIS

PAS de SUCCURSALES

Le gérant : Aug. TURIN.

Maison fondée à Paris EN 1786

CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON

Médailles aux Expositions Universelles de Paris et de Londres

© VILLE DE SISTERON

PURIFIEZ L'AIR
en brûlant du PAPIER d'ARMÉNIE
Le meilleur Désinfectant connu.

Dans l'**intérêt des malades** et surtout de ceux qui les entourent, les médecins recommandent de purifier l'air en brûlant du **PAPIER D'ARMÉNIE**.
DÉTAIL : PHARMACIES, PARFUMERIES, PAPETERIES, BAZARS
GROS : **A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris.** *Echons gratis.*
Dépôt : *Droguerie de l'Horloge*

Gazette des Chasseurs
Directeur : EMILE BLIN
à FOURCHES (Calvados)
ABONNEMENTS :
France, 3 francs par An ; Etranger, 4 francs
COLLABORATEURS : Tous les abonnés.

PAIX . JOIE . ELEGANCE . BEAUX-ARTS
LA FAMILLE
500,000 Lecteurs
JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ
15 centimes le numéro. — **8** francs par an
16 SUPPLÉMENTS GRATUITS DE MUSIQUE & DE MODE
PATRONS GRATUITS
(un par mois)
CHRONIQUES, ROMANS
Actualités, Gravures d'art, Musique, etc.
COLLABORATEURS CÉLÈBRES
GRAVURES INÉDITES
MODES : Mme Aline VERNON
Numéro spécimen sur demande
PARIS. — 7, RUE CADET, 7. — PARIS
LA FAMILLE LA FAMILLE LA FAMILLE LA FAM

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Fournitures générales pour Entrepreneurs
PLATRE POUR ENGRAIS
BARDONNENCHE & Cie
Entrepôt : Cours St-Jaume
SISTERON (Basses-Alpes)

La Meilleure des Eaux de Table
Voici l'analyse faite par l'Académie de médecine de Paris des substances contenues dans un litre d'eau de la source «Les Bernardins», de Vals, prime du *Sisteron-Journal*.

Bicarbonate de soude.....	1.5838
Bicarbonate de potasse...	0.0337
Bicarbonate de chaux....	8.4548
Bicarbonate de magnésie	0.3664
Bicarbonate de fer......	0.0333
Bicarbonate de manganèse.	traces
Sulfate de soude........	0.1281
Chlorure de sodium....	0.0365
Silice..........	0.0740
Alumine........	0.0930
Acide carbonique libre.	1,4681

Envoi d'une caisse de 50 bouteilles contre mandat de 15 fr. adressé à l'administration du *Sisteron-Journal*.
Port en sus.

A la Renommée
DE LA BONNE

CHAUSSURE

Confectionnée et sur commande
SPÉCIALITÉ
Pour 1re Communion, Mariage et Chasse.
SOLIDITÉ — ÉLÉGANCE
BRUN Aphe
Rue de Leuze (Valaye)
SISTERON (Basses-Alpes)
Prix très modérés

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
Avez-vous des Cheveux gris ?
Avez-vous des Pellicules ?
Vos Cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?
SI OUI
Employez le **ROYAL WINDSOR**, ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le **SEUL** Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.
ENTREPOT : **22, Rue de l'Échiquier**, *PARIS*
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

OUTILLAGE | TOURS | MACHINES
pour INDUSTRIELS et AMATEURS | de tous Systèmes | à découper
SCIERIES alternatives, circulaires et à ruban, *Mortaiseuses, Toupies*, etc.
OUTILS de toutes sortes, Français, Anglais et Américains
pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNEURS, etc., AMATEURS. — **BOITES D'OUTILS**
SCIES, BOIS, DESSINS et toutes Fournitures pour le Découpage, le Tour, la Sculpture, etc.
TARIF-ALBUM (300 pages 1,100 gravures) Fco 0,65c. **A. TIERSOT** CONSTRUCTr BREVETÉ A PARIS 16, Rue des Gravilliers.
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY aux Expositions de *PARIS 1890-1891-1892-1893.*

Avis aux Mères de Famille
FARINE *LACTÉE* **NESTLÉ**
est le **MEILLEUR ALIMENT** pour les enfants en bas-âge.
est l'**ALIMENT** le plus **COMPLET** n'exigeant que de l'eau pour sa préparation.
est l'**ALIMENT** le plus **SÛR** pour faciliter le sevrage.
est le **SEUL ALIMENT** recommandé par tous les médecins.
Exiger le nom NESTLÉ sur toutes les boites. GROS. **A. CHRISTEN, 16**, Rue Parc-Royal, PARIS
SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES ET GRANDES MAISONS D'ÉPICERIE

CHOCOLATS D'AIGUEBELLE
Fabriqués par les PÈRES TRAPPISTES
Se vend chez les principaux négociants

La Clé de la Sténographie Populaire
(SYSTÈME DUPLOYÉ). Alphabet Sténographique

pb td fv kg lr mn gn j ch s z o a ou eu u é è i an on in un

Les consonnes sont *fixes*, les voyelles sont *mobiles*.

La Sténographie Duployé écrit les *sons*, pas autre chose.
Le son *A* s'écrit toujours ainsi : ; le son *O* de cette manière : ; et le son *OU* de celle-ci : .
La diphtongue *OI* se prononçant *OA*, s'écrit, par conséquent avec les signes de *O* et de *A* : .
Le son *P* (*pe*) s'écrit : , et *B* (*be*) s'écrit : . pas, peau, beau, bois, papa, pope, Aube, poupe, poids.
T (*te*) s'écrit : , et *D* (*de*) s'écrit : : tas, taux, tape, dot, doute, doigt, patte, tabac, botte, boîte, poteau, bâteau, badeau, aubade.
F ou *PH* (*fe*) s'écrit : , et *V* (*ve*) s'écrit : : faux, voûte, touffe, fauve, fade, faute, taffetas, aphte.
K, *C dur* ou *QU* (*ke*) s'écrit : , et *G dur* (*gue*) s'écrit : ; cap, capote, coke, cadeau, bague, phoque, coupe, coude, opaque.
L (*le*) s'écrit ainsi : , mais *en remontant*, et *R* (*re*) s'écrit ainsi : , aussi *en remontant* : robe, bord, rabot, Var, rave, colle, caporal, colloque, loque, gare.
J ou *G doux* (*je*) s'écrit : , et *CH* (*che*) s'écrit : : joie, Jacques, chat, chape, cheval, choc, Georges, Jacob, jacot, château, chocolat.
S ou *C doux* (*se*) s'écrit : , et *Z* (*ze*) s'écrit : : sa, seau, hasard, gaze, casaque, soldat, cela.
N (*ne*) s'écrit : , et *GN* (*gne*) s'écrit : : anneau, canot, agneau, Narbonne, cognac, canard.
M (*me*) s'écrit : : ma, moi, mot, bameau, bonne, moutarde, marmotte, marmelade.
X s'écrit tantôt comme *KS* : axe, tantôt comme *GZ* : exempt.
OU, au commencement et à la fin des mots s'écrit : : vous *et non pas* , nous *et non pas* , ouvre *et non pas* .
Nous connaissons toutes les consonnes et trois voyelles ; les autres sons voyelles s'écrivent avec des *petits demi-cercles* ou des *quarts de cercle grands* et *petits* .
Comme les voyelles sont presque toujours précédées ou suivies d'une consonne, il est important que nous puissions écrire *d'un seul trait de plume* la consonne et la voyelle *qui forment syllabe*. La Sténographie Duployé donne ce résultat en rendant *mobiles* les signes des *voyelles* et en les traçant de manière à *éviter les angles*. En effet ou sont plus rapides que , ou sont plus rapides que , , , et ou que , .
Le son *É* s'écrit avec un petit demi-cercle : fée, thé, nez, été.
Le son *È* s'écrit avec un petit demi-cercle *au-dessous* duquel on place un point : dais, c'est, mais, était, quelque, laquelle.
Le son *I* s'écrit avec un petit demi-cercle *au-dessus* duquel on place un point : pie, dit, lit, nid, scie, édit, rive, ville.
Le son *U* s'écrit avec un quart de grand cercle : tu, rue, rue, nue, mue, tube, huppe, juge, sud, rude.
Le son *EU* s'écrit avec un quart de grand cercle auquel on ajoute un point : deux, feu, beurre, heureux, jeu, nœud.
Le son *AN* s'écrit avec un quart de petit cercle surmonté d'un accent aigu : banc, dent, temps, vent, hareng, champ.
Le son *ON* s'écrit avec un quart de petit cercle au-dessous duquel on place un accent aigu : pont, don, gond, rond, bonteux.
Le son *IN* s'écrit avec un quart de petit cercle surmonté d'un accent grave : , daim, vain, rein, saint, vaincu, main.
Le son *UN* s'écrit avec un quart de petit cercle au-dessous duquel on place un accent grave : , un, alun, l'un, Autun.
LL mouillées s'écrivent par un ou plusieurs demi-cercles : bataille, vaillant.
Les points et accents peuvent, 99 fois sur 100, être omis, sans nuire à la lisibilité, dès lors que l'on observe la règle suivante : « Les signes représentant *i, u, ou, an, in* doivent toujours, lorsque cela ne nuit pas à la rapidité de l'écriture, être tracés *en remontant* ou *en avançant*, et les signes représentant *é, è, o, eu, on, un*, doivent être tracés *en descendant* ou *en reculant* : dit, dis, mis, mais, si, ses, nid, nez, du, deux, les, dot, doute. »
Les sons-voyelles *isolés* s'écrivent *toujours* sans point ni accent, mais dans la position fixe ici indiquée : eu, est, ye, eux, hue, en, on, hein, un...

TRADUCTION DE LA LIGNE STÉNOGRAPHIQUE CI-DESSUS :
« *Pour avoir de plus amples explications, exemples, commentaires, renseignements, voir la* **Méthode complète de Sténographie Duployé.** »
17me édition, franco : **3 fr.** — **DUPLOYÉ**, à Sinceny (Aisne).

On peut adresser toutes les demandes à Paris, 166, rue Lafayette, au siège de l'administration du journal Le Grand Sténographe, *organe officiel du Comité de propagande de la Sténographie Populaire, qui publie, dans chaque numéro, des cours, devoirs, exercices de lecture. Un exemplaire spécimen est, d'ailleurs, expédié gratuitement et franco, avec encartage également gratuit d'un premier devoir. Le Comité de propagande de la Sténographie Populaire, 166, rue Lafayette, à Paris, corrige ces devoirs et les renvoie aux élèves sans qu'il en coûte rien à ceux-ci. Nous ne pouvons qu'engager nos lecteurs à profiter de l'occasion unique qui leur est offerte d'acquérir, sans bourse délier et avec la plus grande facilité, une connaissance de première utilité.*

SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE
Pour favoriser le développement de l'Epargne par la Reconstitution des Capitaux
SIÈGE SOCIAL : RUE DU BAT-D'ARGENT, 2, LYON
Polices Remboursables à 100 francs
Payables : **5** *fr. au comptant ou* **6** *fr. à terme en* **60** *mois*
Le versement de **1 franc** par mois pendant **60 mois** assure un capital de **1.000 fr.** ; **2 francs** par mois assurent **2.000 fr.** et ainsi de suite.
SIX TIRAGES PAR AN
Le Souscripteur participe aux Tirages aussitôt qu'il a effectué le premier versement.
Les valeurs ou titres qui représentent le fonds de reconstitution et qui garantissent le remboursement des capitaux souscrits sont immatriculés au nom de la Société et déposés à la SOCIÉTÉ LYONNAISE DE DEPOTS ET COMPTES COURANTS ET A LA SOCIETE GÉNÉRALE.
Les bordereaux constatant ces dépôts sont communiqués à tout co-sociétaire désireux d'en prendre connaissance.
Pour tous renseignements ou pour souscrire, s'adresser au Directeur, à Lyon, *Rue Bat-d'Argent*, 2, ou à M. *Calixte Beaume*, sociétaire, à Sisteron.

La Nouvelle Revue
18, Boulevard Montmartre, Paris.
Directrice : Madame Juliette ADAM
PARAIT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	12 mois	6 mois	3 mois
Paris et Seine	50f	26f	14f
Départements	56	29	15
Étranger. . .	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les *Bureaux de poste*, les agences du *Crédit Lyonnais* et celles de la *Société générale* de France et de l'Etranger.

Si Vous Voulez EVITER LES EPIDEMIES
Si Vous Voulez EVITER LA CONTAGION
en visitant vos amis atteints de maladies infectieuses :
LAVEZ-VOUS
avec le
SAVON AU GOUDRON
DE BARBIER
Prix : 0.40, 0.75 & 1. 20.

32me ANNÉE
LE RAILWAY
(Paraissant tous les samedis)
HORAIRE SYNOPTIQUE DES CHEMINS DE FER
P.-L.M., Midi, Italiens, Saint-Gothard, Espagne, Services Internationaux & Maritimes, Rhône, Gironde, Hérault, Bouches-du-Rhône, Sud France, Corse.
DIRECTION ET ADMINISTRATION
36, BOULEVARD DU PONT-NEUF, NICE
EN VENTE aux Bibliothèques des Gares, & chez M. Astier Fils, libraire à Sisteron.

GUÉRISON DE LA SURDITÉ
Les **TYMPANS ARTIFICIELS**, brevetés, de **NICHOLSON**, guérissent ou soulagent la **Surdité**, quelle qu'en soit la cause. — *Les guérisons les plus remarquables ont été faites.* — Envoyer **25 centimes** pour recevoir *franco* un livre de 80 pages, illustré, contenant les descriptions intéressantes des essais qui ont été faits pour guérir la **Surdité**, et aussi des lettres de recommandation de Docteurs, d'Avocats, d'Editeurs et autres hommes éminents qui ont été guéris par ces **TYMPANS** et les recommandent hautement. Nommer ce journal.
Adresser J. H. NICHOLSON, 4, rue Drouot, PARIS

FLEUR DU BOUQUET DE NOCE,
pour la peau et le teint.

VELOCIPÈDES PEUGEOT

Représentant :
HENRI MARTEL
COUTELIER
A SISTERON
Réparations et transformations de Bicyclettes. — NICKELAGE

Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON